



**KPMG Entreprises
Haute Bretagne**
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Association Compagnons Bâisseurs Bretagne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Compagnons Bâisseurs Bretagne
22 rue de la Donelière - 35000 RENNES
Ce rapport contient 18 pages
Référence : TF/TC/BC/158



**KPMG Entreprises
Haute Bretagne**
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Association Compagnons Bâtisseurs Bretagne

Siège social : 22 rue de la Donelière - 35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Assemblée générale de l'Association Compagnons Bâtisseurs Bretagne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Compagnons Bâtisseurs Bretagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le Conseil d'administration le 17 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 14 mai 2020

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Thierry Foucaud

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF				
INTITULE	BRUT 2019	PROV.	NET 2019	NET 2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 283,30	73 497,49	19 785,81	33 360,06
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	73 819,05	58 238,35	15 580,70	29 154,95
LOGICIEL INFORMATIQUE	10 105,14	10 105,14	0,00	0,00
FILM	5 154,00	5 154,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	4 205,11	0,00	4 205,11	4 205,11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	870 674,69	689 867,09	180 807,60	210 188,69
AMENAGEMENT DES LOCAUX	433 185,37	285 871,99	147 313,38	168 675,76
OUTILLAGE DE CHANTIER	184 396,22	170 008,85	14 387,37	12 846,27
MATERIEL DE TRANSPORT	222 071,30	204 601,33	17 469,97	25 970,91
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	27 151,36	25 514,44	1 636,92	2 695,75
MOBILIER	3 870,44	3 870,48	-0,04	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	249 498,13	0,00	249 498,13	244 538,13
AUTRES PARTICIPATIONS	900,00		900,00	900,00
AUTRES TITRES IMMOBILISES	3 608,59		3 608,59	3 608,59
AUTRES PRETS	63 032,65		63 032,65	58 072,65
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	4 975,81		4 975,81	4 975,81
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	176 981,08		176 981,08	176 981,08
ACTIF IMMOBILISE	1 213 456,12	763 364,58	450 091,54	488 086,88
STOCK MATERIEL	0,00		0,00	2 073,05
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	834,71		834,71	659,01
BAILLEURS D'OUVRAGE (4111+416)	357 193,31	51 462,92	305 730,39	361 916,11
FINANCEURS (4112+44)	713 950,34		713 950,34	666 481,78
CREANCES FISCALES ET SOCIALES	52 049,22		52 049,22	73 913,90
ASSOCIATIONS COMPAGNONS BATISSEURS	10 357,57		10 357,57	12 330,53
AUTRES CREANCES	25 663,26		25 663,26	23 039,96
TOTAL CREANCES	1 160 048,41	51 462,92	1 108 585,49	1 138 341,29
BANQUES	393 406,30		393 406,30	233 279,32
CAISSES	1 196,18		1 196,18	2 591,06
ACTIF CIRCULANT	1 554 650,89	51 462,92	1 503 187,97	1 376 284,72
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 589,71		10 589,71	5 568,93
COMPTE DE REGULARISATION	10 589,71	0,00	10 589,71	5 568,93
TOTAL	2 778 696,72	814 827,50	1 963 869,22	1 869 940,53

COMPAGNONS BATISSEURS BRETAGNE

PASSIF		
INTITULE	2019	2018
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	301 164,69	301 164,69
REPORT A NOUVEAU	338 422,09	363 326,35
RESULTAT DE L'EXERCICE	67 661,60	-24 904,26
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	6 989,60	0,00
FONDS PROPRES	714 237,98	639 586,78
FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTIONS FINANCIERES	2 000,00	0,00
FONDS DEDIES	2 000,00	0,00
PROVISIONS POUR IDR	201 820,77	174 856,77
PROVISIONS POUR AUTRES CHARGES	7 054,16	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	208 874,93	174 856,77
EMPRUNTS	84 736,22	113 915,85
EMPRUNTS PIA Consolidation de fonds propres et développ	197 489,37	241 003,30
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	18 367,54	22 278,84
DETTE FOURNISSEURS	88 811,27	94 166,74
DETTE FISCALES ET SOCIALES	339 033,02	340 280,28
ASSOCIATIONS COMPAGNONS BATISSEURS	7 973,56	45 589,20
AUTRES DETTES	27 139,58	38 210,13
BANQUES	100 000,00	100 000,00
TOTAL DETTES	863 550,56	995 444,34
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	175 205,75	60 052,64
COMPTE DE REGULARISATION	175 205,75	60 052,64
TOTAL	1 963 869,22	1 869 940,53

COMPTE DE RESULTAT COMPAGNONS BATISSEURS BRETAGNE		
CHARGES D'EXPLOITATION	2019	2018
60 - ACHATS	446 032,85	495 530,97
Activités	428 409,15	474 083,51
MATERIAUX	197 631,76	233 967,49
VARIATION DE STOCK	2 073,05	5 281,55
ACHAT D'ETUDES	121,85	2 358,00
SOUS TRAITANCE	9 287,62	13 372,36
MISE A DISPOSITION DES VOLONTAIRES	17 335,44	21 863,66
FORMATIONS REUNIONS SEMINAIRES	668,00	1 053,80
LOCAUX D'ACTIVITES	34 449,93	35 300,15
LOCATIONS MOBILIERES	14 636,45	9 564,43
ASSURANCES	13 135,39	8 996,84
DEPLACEMENTS ET MISSIONS	61 170,44	59 466,92
PRESTATIONS DIVERSES	2 966,06	2 389,58
OUTILLAGE	35 162,59	41 567,28
EQUIPEMENT DE TRAVAIL ET SECURITE	14 269,67	10 885,46
ENTRETIENS REPARATIONS	21 169,18	23 787,28
FOURNITURES ET AUTRES ACHATS	4 331,72	4 248,71
Structure	17 623,70	21 447,46
FOURNITURES NON STOCKABLES	5 219,82	5 399,74
FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 256,44	3 256,61
FOURNITURES DE BUREAU	8 286,19	8 817,95
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 861,25	3 973,16
61/62 - AUTRES CHARGES EXTERNES	287 921,60	284 998,18
SOUS TRAITANCE	0,00	500,34
LOCATIONS IMMOBILIERES ET CHARGES LOCATIVES	98 355,03	94 248,33
LOCATIONS MOBILIERES	20 854,86	17 681,79
ENTRETIEN REPARATION SUR BIENS IMMOBIERS	11 725,460	11 564,59
ENTRETIEN REPARATION SUR BIENS MOBILERS	8 565,55	10 309,78
ASSURANCES	2 861,76	2 356,76
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 402,70	2 476,85
PERSONNEL EXTERIEUR	8 267,18	18 658,73
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	58 549,90	45 053,60
INFORMATION PUBLICATIONS	0,00	3 065,05
DEPLACEMENTS / MISSIONS RECEPTIONS	17 048,08	16 710,29
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	17 035,41	19 754,71
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 044,29	3 248,69
COTISATIONS	41 211,38	39 368,67
63 - IMPOTS ET TAXES	151 947,33	118 817,79
TAXE SUR SALAIRES	82 659,00	57 537,12
PART EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE	35 472,53	34 640,30
AUTRES CHARGES FISCALES SUR SALAIRES	32 593,80	25 305,37
AUTRES IMPOTS	1 222,00	1 335,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 132 686,62	2 181 249,25
SALAIRES PERMANENTS	1 150 340,60	1 124 720,59
SALAIRES CONTRATS AIDES	453 157,40	440 456,56
CONGES A PAYER	-4 038,15	7 061,61
GRATIFICATION STAGIAIRES ACTIVITES	2 100,00	1 478,88
CHARGES SOCIALES	500 393,18	587 681,62
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	30 733,59	19 849,99
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 542,47	15 090,03
PERTE / CREANCES IRRICOUVRABLES	1 531,45	15 081,69
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	11,02	8,34
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	148 348,47	85 239,14
DOTATIONS AUX AMORT SUR ACTIVITES	38 511,60	20 351,34
DOTATIONS AUX AMORT FRAIS DE DEVELOPPEMENT	13 574,25	14 763,83
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS STRUCTURE	21 503,78	28 867,07
DOTATIONS PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	34 018,16	20 548,10
DOTATIONS PROV DEP ACTIF	38 740,68	708,80
REPORTS EN FONDS DEDES	2 000,00	0,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 168 479,34	3 180 925,36
PRODUITS D'EXPLOITATION	2019	2018
70 - PRESTATIONS SUR ACTIVITES	2 544 883,88	2 461 330,42
Prestations sur factures	850 302,36	781 328,79
DOTATIONS AUX AMORT SUR ACTIVITES	38 511,60	20 351,34
INSERTION HABITAT	564 355,78	517 946,84
BENEVOLAT VOLONTARIAT	0,00	0,00
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	282 493,58	257 040,59
FORMATION	3 453,00	6 341,36
VIE ASSOCIATIVE	0,00	0,00
Prestations sur subventions	1 639 555,18	1 584 202,86
INSERTION HABITAT	1 209 487,19	1 155 455,85
BENEVOLAT VOLONTARIAT	6 683,50	31 512,00
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	337 713,49	328 735,01
FORMATION	85 671,00	68 500,00
VIE ASSOCIATIVE	0,00	0,00
Produits des activités annexes	55 026,34	95 798,77
72 - PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00	16 739,30
PRODUCTION IMMOBILISEE CORPORELLE	0,00	16 739,30
74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES PARTICIPATIONS	688 435,10	686 207,48
AIDES AUX POSTES	65 541,22	70 867,44
ETAT - CONTRATS INSERTION	445 761,75	441 162,07
CONSEILS DEPARTEMENTAUX - CONTRATS INSERTION	81 292,00	80 761,43
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	22 920,00	31 000,00
PRISE EN CHARGE FORMATION	64 367,13	42 498,07
PRISE EN CHARGE PREVOYANCE	18 553,00	19 918,47
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 871,65	7 261,39
CONTRIBUTIONS FINANCIERES AUTRES ORGANISMES	41 549,83	0,00
DONS ET MECENAT	5 088,02	7 024,85
COTISATIONS	214,00	226,50
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	19,80	10,04
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	570,40	22 333,66
REPR. PROVISIONS IDR	0,00	4 801,10
REPR. PROV DEPRECAT ACTIF CIRCULANTS	570,40	17 532,56
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 290 761,03	3 193 872,25
RESULTAT D'EXPLOITATION	122 281,69	12 946,89
66 - CHARGES FINANCIERES	20 075,42	24 299,43
INTERETS S/EMPRUNTS	9 933,00	11 923,52
COMMISSIONS - AGIOS	10 142,42	12 375,91
76 - PRODUITS FINANCIERS	382,95	393,01
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	97,20	107,34
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	285,75	285,67
RESULTAT FINANCIER	-19 692,47	-23 906,42
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 780,04	16 876,83
CHARGES EXCEPTIONNELLES / OP GESTION	749,53	37,21
CHARGES EXCEPT S/EXERCICES ANTERIEURS	38 030,51	16 839,62
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 857,42	2 932,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS / OP GESTION	514,22	7,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS / EX ANTERIEURS	1 383,64	2 048,43
PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	300,00	270,00
QUOTE PART DE SUBVENTION D'INV VIREE AU RESULTAT	1 010,40	0,00
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	649,16	606,25
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-34 922,62	-13 944,73
69 - IMPOTS SUR LES SOCIETES	5,00	0,00
RESULTAT NET	67 661,60	-24 904,26

1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Au niveau du compte de résultat, la présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

1.1 Faits Majeurs de l'Exercice

Après une année 2018 clôturée avec un léger déficit conjoncturel, 2019 renoue avec notre trajectoire d'exercice bénéficiaire : **le résultat 2019 s'élève à hauteur de 67 661,60 € soit 2.1 % de nos charges. Notre résultat d'exploitation s'élève à 122 281,69 € soit 3.9% des charges d'exploitation.**

Nos produits d'exploitation progressent de 96 888,78 € soit 3% par rapport à 2018. Ceci est dû au développement de nouvelles actions relevant en 2019 :

- Nouvelle opération d'accompagnement des habitants dans le cadre de la réhabilitation de la tour Canada à Rennes avec Aiguillon Construction ;
- le partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ex CGET) via notre association nationale pour développer 2 bricobus urbains sur les quartiers prioritaires de Brest Métropole et Rennes Métropole
- « Permis de construire » à l'Hôtel Pasteur à Rennes qui vise à remobiliser des personnes dites « décrocheuses » pendant une session de 3 semaines

et à un léger redressement de l'activité de nos chantiers d'insertion.

En parallèle, nos charges d'exploitation ont diminué de -0.4%. Cette diminution s'explique principalement par la politique gouvernementale de diminution des cotisations patronales en remplacement du CITS qui avait un impact réduit pour les associations avec une masse salariale importante. Les cotisations patronales et la taxe sur salaires représentaient 41,2% de notre masse salariale brute en 2018, elles ne représentent plus que 36,4% en 2019 soit un gain de près de 78 000 €.

Nous maîtrisons toujours pleinement :

- nos charges de structure ;
- notre masse salariale permanente : le ratio des salaires brut permanents sur les charges d'exploitation est de 0.36 en 2019 contre 0.35 en 2018 alors qu'il y a eu une augmentation de 1.28 % de la valeur du point au 01 janvier 2019 et la création d'un poste à mi-temps de chargée de mission trésorerie et financement en juin 2019.

Notre CAF 2019 (résultat + dotation aux amortissements – reprise sur provisions) à hauteur de 215 439,67 € est tout à fait confortable.

Depuis 2016, nos fonds propres couvrent notre actif immobilisé. Nos fonds propres et provisions IDR couvrent 3,4 mois de charges d'exploitation et financières (3.04 mois en 2018). Notre fonds de roulement (fonds propres + provisions pour risques et charges + capitaux empruntés à moyen et long terme – actif immobilisé) se redresse en 2019 pour passer de 681.3 k€ en 2018 à 748,2 k€ en 2019.

Nous poursuivons notre politique de désendettement : nos emprunts représentaient 354 919,15 € en 2018 et ne représentent cette année que 282 225,59 €. **Notre taux d'endettement** (emprunts/fonds propres) qui se situait à **0,55 en 2018 passe à 0,4 en 2019.**

1.2 Evénements post-clôture

L'épidémie de Covid-19 crée une situation incertaine pour 2020. Dans ce contexte, nous nous sommes pleinement mobilisés pour maintenir à minima nos activités dans le contexte de cette crise sanitaire et nous avons pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de nos employés (télétravail + activité partielle) et de des autres parties prenantes (volontaires, bénévoles, ménages).

Cet événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 sans lien direct avec une situation existant à la clôture est sans conséquence sur les comptes au 31 décembre 2019.

Toutefois, compte tenu des effets de la pandémie, nous estimons que cette crise sanitaire pourrait avoir de potentiels effets négatifs sur son activité en 2020. A la date d'arrêté des comptes 2019 par le Conseil d'administration, nous n'avons toutefois pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause notre capacité à poursuivre notre exploitation.

Cependant, l'incertitude persiste quant à la durée de l'épidémie et ses impacts pour notre association qui seront appréhendés au fur et à mesure de l'évolution de la situation. »

2 Principes, Règles et Méthodes Comptables

2.1 Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-3 de l'ANC, homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de bases retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations

- Immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais accessoires.

- Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais accessoires.

Les frais de développement correspondent aux dépenses d'ingénierie de développement liée à l'essaimage des projets d'auto-réhabilitation accompagnée sur les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre du plan de développement national du mouvement Compagnons Bâtisseurs.

L'ensemble de ces dépenses sont considérées comme des immobilisations immatérielles.

En effet, celles-ci sont mobilisables, car respectant l'ensemble des critères fixés par le CNC (Avis 2004-15), notamment la production d'avantages futurs probables (voir tableau détail en 3.3)

2.3 Amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Concernant plus particulièrement les investissements immatériels, la durée d'amortissement retenue est de 5 ans pour l'ingénierie de développement. (voir tableau détail en 3.3)

2.4 Subventions

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions des règlements CRC n°99-01 et ANC n°2014-03, à l'exception des points suivants :

- Les subventions sur actions sont inscrites en compte de prestations de services et non en compte de subventions.
- Les produits afférents à ces actions sont enregistrés au fur et à mesure de leur réalisation.
- Les quotes-parts des subventions sur actions attribuées non consommées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en compte 4119. Au bilan, elles figurent en produits constatés d'avance.
- Les montants à recevoir des subventions sur actions sont comptabilisés en compte clients.
- Les subventions sont comptabilisées en fonction des conventions signées.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Tableau des Immobilisations

<i>Situations et mouvements</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>
<i>Rubriques</i>	<i>Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Valeur Brute à la clôture de l'exercice</i>
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	78 024	0	0	78 024
Autres immobilisations incorporelles	15 259	0	0	15 259
Immobilisations Corporelles	869 559	31 040	29 924	870 675
Immobilisations Financières	244 538	4 960	0	249 498
TOTAL	1 207 380	36 000	29 924	1 213 456

3.2 Tableau des Amortissements

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements cumulés au début de l'exercice</i>	<i>Augmentations : dotation de l'exercice</i>	<i>Diminutions d'amortissements de l'exercice</i>	<i>Amortissements cumulés à la fin de l'exercice</i>
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	44 664	13 575	0	58 239
Autres immobilisations incorporelles	15 259	0	0	15 259
Immobilisations Corporelles	659 371	60 421	29 925	689 867
Total	719 294	73 996	29 925	763 365

3.3 Investissements immatériels

CHARGES	TOTAL	Amortissement 5 ans							
		Ingénierie de développement territorial de l'ARA							
		Côtes d'Armor (22)		Finistère (29)	Ille et Vilaine (35)	Morbihan (56)			Bretagne
		Côtes d'Armor	Dinan	Dév 29	PO 35	PO 56	Lorient Agglo	Dév 56	PO COB
Montant investissement 2014	27 050,00	4 004,00	0,00	2 195,00	0,00	17 910,00	2 941,00	0,00	0,00
Amortissement 2014	1 190,00	0,00	0,00	0,00		895,00	295,00	0,00	0,00
Amortissement 2015	4 170,00	0,00	0,00	0,00		3 582,00	588,00	0,00	0,00
Amortissement 2016	4 170,00	0,00	0,00	0,00		3 582,00	588,00	0,00	0,00
Amortissement 2017	4 170,00	0,00	0,00	0,00		3 582,00	588,00	0,00	0,00
Amortissement 2018	4 170,00	0,00	0,00	0,00		3 582,00	588,00	0,00	0,00
Amortissement 2019	2 981,00	0,00	0,00	0,00		2 687,00	294,00	0,00	0,00
Montant investissement 2015	50 974,00	21 152,00	8 488,00	0,00	12 783,00	0,00	0,00	4 346,00	4 205,00
Amortissement 2015	73,00	0,00	0,00	73,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2016	439,00	0,00	0,00	439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2017	439,00	0,00	0,00	439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2018	439,00	0,00	0,00	439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2019	439,00	0,00	0,00	439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2020	366,00	0,00	0,00	366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant investissement 2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2016	5 095,00	1 258,00	990,00	0,00	2 557,00	0,00	0,00	290,00	0,00
Amortissement 2017	10 155,00	5 031,00	1 698,00	0,00	2 557,00	0,00	0,00	869,00	0,00
Amortissement 2018	10 155,00	5 031,00	1 698,00	0,00	2 557,00	0,00	0,00	869,00	0,00
Amortissement 2019	10 155,00	5 031,00	1 698,00	0,00	2 557,00	0,00	0,00	869,00	0,00
Amortissement 2020	10 155,00	5 031,00	1 698,00	0,00	2 557,00	0,00	0,00	869,00	0,00
Amortissement 2021	5 059,00	3 773,00	707,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579,00	0,00
TOTAL DOTATIONS 2016	9 704,00	1 258,00	990,00	439,00	2 557,00	3 582,00	588,00	290,00	0,00
Montant investissement 2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant investissement 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant investissement 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement 2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DOTATIONS 2019	13 575,00	5 031,00	1 698,00	439,00	2 557,00	2 687,00	294,00	869,00	0,00

Les dépenses afférentes aux phases d'ingénierie de développement sont considérées comme des immobilisations immatérielles. En effet, celles-ci sont mobilisables, les démarches d'ingénierie respectant une série de critères cumulatifs, notamment la production d'avantages économiques futurs probables.

Seuls la masse salariale directe et les frais de déplacements et de missions directs sont comptabilisés en production immobilisée incorporelle.

3.4 Tableau des provisions

<i>Situations et mouvements</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>
<i>Rubriques</i>	<i>Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Valeur Brute à la clôture de l'exercice</i>
Provisions pour charges	174 857	34 018		208 875
Provisions dépréciation clients	13 293	38 740	570	51 463
Provisions pour dépréciation titres participation	0	0	0	0
TOTAL	188 150	72 758	570	260 338

La provision pour charges correspond :

- aux indemnités de départ en retraite pour l'ensemble des salariés en CDI à partir de 8 mois d'ancienneté. La méthode utilisée pour le calcul de la PIDR est basée sur un taux d'actualisation de 1.50% et un taux d'évolution des salaires de 0.25%, pour un âge de départ à la retraite à 67 ans.
- à l'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 110 € par salarié en contrat au 31/03/2020 percevant une rémunération inférieure à 3 fois la valeur annuelle du SMIC et présent les 12 derniers mois précédant la date du versement (au prorata des mois de présence inscrits au contrat de travail pour ceux qui auraient moins de 12 mois de présence).

La provision pour dépréciation concerne les créances clients.

3.5 Fonds dédiés

Contributions financières	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
ANCB projet Capacité	0,00	38 000,00	36 000,00	2 000,00
TOTAL	0,00	38 000,00	36 000,00	2 000,00

3.6 Etat des Créances et des Dettes

Créances	Montant brut	uidité de l'actif		Dettes	Montant Brut	'exigibilité du passif		
		Échéances	Échéances			Échéances		
							A + 1 an	A + 5 ans
Créance de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations	176 981	0	176 981	Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des Ets de crédit dont :				
Autres				- à plus de 2 ans à l'origine	84 736	24 130	60 606	0
Créances de l'actif circulant				Emprunts et dettes financières divers (2) (PIA)	197 489	38 890	97 104	61 495
Avances et acomptes versés	835	726	109	Avances et acomptes reçus	18 367	18 367	0	0
Créances clients et comptes rattachés	357 193	312 126	45 067	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 811	88 811	0	0
				Dettes fiscales et sociales	339 033	339 033	0	0
Financiers	713 950	602 853	111 097	Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	52 049	52 049	0	Associations Compagnons Bâtitseurs	7 974	7 974	0	0
Associations Compagnons Bâtitseurs	10 358	10 358	0	Autres dettes	27 140	27 140	0	0
Autres Créances	25 663	8 606	17 057	Banques	100 000	100 000	0	
Charges constatées d'avance	10 590	10 590	0	Produits constatés d'avance	175 206	175 206	0	0
Total	1 347 619	997 308	350 311		1 038 756	819 551	157 710	61 495

(1) Prêts accordés en fin d'exercice : 0

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 0 €

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 71 883 €

3.7 Tableau de Variation des Fonds Associatifs

	Début exercice	Mouvements +	Mouvement -	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	301 165	0	0	301 165
Report à nouveau	363 326	0	24 904	338 422
Résultat comptable de l'exercice	-24 904	67 662	-24 904	67 662
Subventions d'Investissement	0	6 989	0	6 989
Total	639 587	74 651	0	714 238

3.8 Créances

Avances et acomptes versés	835
Bailleurs d'ouvrage débiteurs	357 193
Financeurs	713 950
Créances fiscales et sociales :	
- prise en charge des formations OPCA	33 903
- prévoyance à recevoir	9 780
- Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires	5 917
- Autres créances	2 449
Associations Compagnons Bâtisseurs	10 358
Autres créances :	
- SCI LOGI CB	20 957
- Autres	4 706
Total	1 160 048

3.9 Dettes

Avances et acomptes reçus	18 367
Dettes fournisseurs	88 811
Dettes fiscales et sociales :	
- Salaires décembre 2019 (décalage de paie)	115 720
- Cotisations sociales	122 099
- Provisions congés payés chargées	101 214
Associations Compagnons Bâtisseurs	7 974
Autres dettes :	
- Financeurs (Cession de créances)	23 920
- Financeurs créditeurs (ASP CDDI)	1 643
- Autres	1 577
Banques : - compte d'avances CMB	100 000
Total	581 325

3.10 Produits constatés d'avance

Conseil Régional / ATE Pasteur	49 667
Conseil Régional / Formation des bénévoles	460
Fondation Abbé Pierre / résorption du mal logement	16 400
Fondation Abbé Pierre / Familles	1 250
Fonds de dotation Solinergy / Bricobus	17 000
Fonds de dotation Valorem	17 550
Fondation Vinci	7 675
FAPE EDF	11 965
Chantiers Familles	1 353
Chantiers Association	51 886
Total	175 206

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Récapitulatif des subventions et contributions financières affectées en 2019

Organismes publics ou privés assurant une mission de service public:			
Europe	162 274,13	Villes	116 600,00
FSE	162 274,13	Ville de Saint Brieuc - 22	8 000,00
		Ville de Dinan - 22	9 600,00
Etat	585 480,75	Ville de Brest - 29	12 000,00
CGET	78 107,00	Ville de Rennes - 35	58 000,00
DRJSCS BZH - Fonjep	7 105,00	Ville de Lanester - 56	6 000,00
DDJSCS 22 - Fonjep	7 107,00	Ville de Lorient - 56	18 000,00
FIPD 35	4 400,00	Ville de Vannes - 56	5 000,00
DIRECCTE BZH	28 000,00		
DDCS 56	15 000,00		
ETAT - CDDI	437 927,50	CAF	154 936,00
ETAT - EAV	7 834,25	CAF 22	30 800,00
Conseils régionaux	146 653,72	CAF 29	37 000,00
Conseil Régional Bretagne	143 431,50	CAF 35	45 000,00
Conseil Régional Bretagne - Emploi Associatif	3 222,22	CAF 56	42 136,00
Conseils départementaux	526 547,00	Bailleurs Sociaux	113 450,00
Conseil Départemental 22	20 000,00	Bâtiments et styles de Bretagne	6 000,00
Conseil Départemental 29	46 675,00	Côtes d'Armor Habitat - 22	19 600,00
Conseil Départemental 35 - CDDI	81 292,00	Dinan Habitat - 22	25 000,00
Conseil Départemental 35 - Autres	66 612,00	Terre et Baie Habitat - 22	23 900,00
Conseil Départemental 35 - FSL	119 600,00	Archipel Habitat - 35	10 000,00
Conseil Départemental 35 - Insertion	138 368,00	Emeraude Habitation - 35	10 000,00
Conseil Départemental 56 - FSL	54 000,00	Bretagne Sud Habitat - 56	8 400,00
		Espacil Habitat - 56	2 300,00
		Foyer d'Armor - 56	2 000,00
		Lorient Habitat - 56	6 250,00
Communautés de communes et d'agglomérations	331 950,00		
Dinan Agglomération- 22	27 000,00	Autres organismes Publics et Associatifs	44 190,00
Loudéac Communauté	4 000,00	Associatifs	
Saint Brieuc Armor Agglomération - 22	20 000,00	CCAS Rennes - 35	17 560,00
Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération	10 000,00	CCAS Saint Malo - 35	14 630,00
Brest Métropole - 29	37 850,00	CCAS Hennebont - 56	8 000,00
Rennes Métropole - 35	118 400,00		
Communauté de communes Roche aux fées - 35	2 000,00		
Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné	27 500,00	Mission Locale 35 - FAJ	4 000,00
Vitré Communauté	14 700,00		
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	2 000,00		
Lorient agglomération - 56	68 500,00		
Organismes privés :			
Fondations, Fonds de dotation, Associations, Entreprises	114 538,38		
Fondation Abbé Pierre convention	33 600,00		
Fondation Abbé Pierre familles	5 063,55		
Fondation Bruneau	10 000,00		
Fondation Après Demain	8 000,00		
Fondation Vinci	2 325,00		
Fonds de dotation Saur Solidarités	10 000,00		
Fonds de dotation Solinergy	3 000,00		
Fonds de dotation Valorem	1 000,00		
FAPE EDF	3 549,83		
Association Nationale Compagnons Bâtisseurs	38 000,00		
TOTAL	2 296 619,98		

4.2 Autres apports 2019

Mise à disposition gratuite de locaux

Département 22

Dinan Habitat (2 locaux)	6 683 €
Côtes d'Armor habitat	3 573 €
Terre et Baie Habitat	4 369 €

Département 29

Brest Métropole Habitat	5 000 €
Ville de Brest	3 600 €

Département 35

CCAS Vitré	non valorisé
------------	--------------

Département 56

Bretagne Sud Habitat	non valorisé
Vannes Golfe Habitat	non valorisé

Dons

Outillages et matériaux

Denis Matériaux	2 152 €
JeRenove	80 €

Financiers

Leroy Merlin Chantepie	1 150 €
Adhérents	1 139 €
Particuliers non adhérents	567 €

5 Informations relatives aux effectifs

5.1 Tableau d'évolution des effectifs à la clôture

<i>Effectifs à la clôture</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
Permanents	43	45
CEAV, CDDI	38	36